

LE DROIT DES COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES PRIVÉES

Historiquement, le droit de la communication s'est d'abord bâti autour des communications publiques, entendues comme la communication par voie de presse, la communication audiovisuelle ou aujourd'hui la communication au public en ligne. Les correspondances privées ont ainsi été comme « écartées » de la construction de ce droit de la communication afin apparemment de mieux les protéger au travers, entre autres, de l'affirmation d'une protection du secret des correspondances.

Toutefois, l'explosion des moyens de communication électronique, avec notamment le développement des réseaux mobiles et l'accès sans fil à l'internet, a conduit à une diversification des formes de communication interpersonnelle par des moyens divers dont les plus manifestes sont actuellement les réseaux sociaux. Dès lors, la frontière entre communications électroniques publiques et privées s'en est trouvée troublée, interrogeant ainsi le champ d'application du principe du secret des correspondances. Corrélativement, l'extraordinaire facilité par laquelle les personnes peuvent désormais communiquer sur des supports divers, associée à la masse des informations qu'elles produisent, attirent les opérateurs de services tels que Google ou Facebook qui utilisent ces communications privées comme sources de données exploitables commercialement, quant d'autres les utilisent pour commettre moult escroqueries.

Ces prolongements de l'utilisation des communications électroniques privées ont donc des conséquences économiques et juridiques dans la mesure où le principe du secret des correspondances n'est plus l'unique règle définissant le régime juridique de ces correspondances.

Conformément à son ambition pédagogique comme à ses pratiques pluridisciplinaires, la table-ronde de l'IREDIC, après avoir défini le cadre des communications électroniques privées par une approche technique et évalué son impact et ses principales incidences économiques, portera sur l'ensemble des grandes questions juridiques que posent aujourd'hui les correspondances privées.

Les interventions des étudiants du Master 2 « Droit des médias et des télécommunications » sur ces différents thèmes bénéficieront cette année de l'éclairage de deux personnalités qualifiées : **Monsieur Fabrice Mattatia**, Ingénieur général des Mines, Docteur en Droit, Expert au ministère de l'Éducation nationale, auteurs de plusieurs ouvrages de référence, parus aux éditions Eyrolles (*Internet et les réseaux sociaux : que dit la loi ?*, 2015, et *Traitement des données personnelles – Le guide juridique*, 2013), et **Monsieur Xavier Mouton-Dubosc**, Ingénieur logiciel, Réalisateur *cpu.pm*, Hacktiviste.

LE DROIT DES COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES PRIVÉES

TABLE RONDE

INSTITUT DE RECHERCHE ET D'ÉTUDES
EN DROIT DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

9 h 30 Accueil des participants (Salle des Actes)

Allocutions de bienvenue de M. le Professeur Philippe BONFILS, Doyen de la Faculté de Droit et de Science politique et de **M. le Professeur Hervé ISAR**, Directeur de l'IREDIC, Directeur du LID2MS

9 h 50 Propos introductif de M. le Professeur Guy DROUOT, coordinateur de la table ronde

- 10 h 00** • **L'approche technique des communications électroniques privées**, sous la direction de M. Hervé ISAR, Professeur à l'Université d'Aix-Marseille
– Présentation du rapport de Mme Léa STEFANI, MM. Vincent SENDRA et Vincent KROHN, étudiants du Master 2 « Droit des médias et des télécommunications ».

- 10 h 20** • **L'approche économique des communications électroniques privées**, sous la direction de Mme Dominique AUGÉY, Professeur à l'Université d'Aix-Marseille
– Présentation du rapport de Mme Fiona CHAULET, MM. Julien FAURE et Yanis GHALI, étudiants du Master 2 « Droit des médias et des télécommunications ».

- 10 h 40** • **Intervention de Monsieur M. Xavier Mouton-Dubosc, Ingénieur logiciel, Réalisateur cpu.pm, Hacktiviste**

11 h 00 Discussion

- 11 h 10** • **Le droit international et les communications électroniques privées**, sous la direction de Monsieur Frédéric LAURIE, Maître de conférences à l'Université d'Aix-Marseille
– Présentation du rapport de Mmes Jeanne DUCLOS, Margot LACROIX et Amélie PEUQUET, étudiantes du Master 2 « Droit des médias et des télécommunications »

11 h 30 Discussion

12 h 00 Pause lunch

Reprise des travaux

- 13 h 30** • **Les communications électroniques privées, le droit à la vie privée et le droit des données personnelles**, sous la direction de M. Jean FRAYSSINET, Professeur émérite à l'Université d'Aix-Marseille, et M. Philippe MOURON, Maître de conférences à l'Université d'Aix-Marseille
– Présentation du rapport de Mmes Fanny BERTIN et Claire CHRISTMANN, étudiantes du Master 2 « Droit des médias et des télécommunications ».

- 13 h 50** • **Le droit de la cryptographie et les communications électroniques privées**, sous la direction de M. Jean FRAYSSINET, Professeur émérite à l'Université d'Aix-Marseille, et M. Philippe MOURON, Maître de conférences à l'Université d'Aix-Marseille
– Présentation du rapport de Mmes Alexandra DE SALVO et Lisa MAIMOUN, étudiantes du Master 2 « Droit des médias et des télécommunications ».

14 h 10 Intervention de Monsieur Fabrice MATTATIA, Ingénieur général des Mines, Docteur en Droit, Expert au ministère de l'Éducation nationale

14 h 30 Discussion

- 14 h 40** • **Le droit des communications électroniques privées à l'épreuve du terrorisme**, sous la direction de M. Guy DROUOT, Professeur à l'Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence
– Présentation du rapport de Mme Sarah ROUSSEL-MARTINELLI, MM. Mickaël BAUQUIER et Germain BEAUVALLET, étudiants du Master 2 « Droit des médias et des télécommunications ».

- 15 h 00** • **Le droit des communications électroniques privées dans le cadre de la vie professionnelle**, sous la direction de Mme Alexandra TOUBOUL, Maître de conférences à l'Université d'Aix-Marseille
– Présentation du rapport de Mmes Océane DELVAUX, Nadège DZURIK et Déborah SQUECCO, étudiantes du Master 2 « Droit des médias et des télécommunications ».

15 h 20 Les communications électroniques privées des fonctionnaires et agents publics, par Frédéric LAURIE, Maître de conférences à l'Université d'Aix-Marseille

15 h 40 Discussion

16 h 00 Rapport de synthèse présenté par M. Jean FRAYSSINET, Professeur émérite à l'Université d'Aix-Marseille.

16 h 30 Clôture des travaux